

# Une pression de la Direction sur nos ELSP !

Le 26 juin 2024

Ce mardi 25 juin 2024 alors qu'une fouille sectorielle était en cours sur notre établissement, nos collègues de l'équipe ELSP avaient une matinée bien chargée. Un désencombrement de 3 détenus + un transfert d'une **MOS escorte de NIV 2** à destination du CP de Villefranche-Sur-Saone. Toutes les mesures avaient été prises par nos collègues ELSP afin d'assurer ces missions avec une sécurité convenable en prévoyant 2 véhicules, 2 chauffeurs et 2 équipages de 4 agents pour le désencombrement et 3 agents pour l'escorte de NIV 2.

**Ayant appris cela, la Direction donnera l'ordre de regrouper ces missions en un seul équipage de 4 agents, exposant de ce fait inutilement nos collègues aux dangers alors que tout avait été mis en œuvre pour la bonne exécution des missions !**

Pour rappel, ce détenu en MOS avait nécessité l'intervention des ERIS deux semaines auparavant pour s'être retrouvé sur le toit du gymnase.

**Notre organisation syndicale ne peut que condamner le comportement de nos dirigeants. De quoi ont-ils peur ? Appréhendent-ils que nos collègues s'habituent à fonctionner de manière sécuritaire ? Sommes-nous condamnés chaque semaine à rappeler à notre Direction que deux de nos collègues sont morts et que trois autres sont marqués à vie sur de telles missions ?**

Il aura fallu l'intervention d'un représentant des personnels du bureau local **UFAP UNSa Justice** pour que ces missions se fassent telles que l'avait prévu l'équipe ELSP !

**Mais l'histoire ne s'arrête pas là !**

Ce mercredi matin, notre Direction accompagnée des Chefs de Détention sont venus rendre visite aux agents ELSP, afin de leur signaler que les transferts auraient pu se faire avec 1 seul équipage, que le niveau de dangerosité n'imposait pas les moyens déployés et qu'il ne fallait pas que cette situation se renouvelle. Pourtant c'est bien cette même Direction qui octroie aux agents ELSP la possibilité d'évaluer le risque de dangerosité des missions. **ONT-ILS LE DROIT OUI OU NON ?**

**L'UFAP UNSa Justice tient à rappeler à la Direction qu'un protocole d'accord a été signé le 13 juin 2024, par la DAP et les organisations syndicales, stipulant que des consignes ont été adressées aux DISP relatives à la composition des escortes afin de limiter les extractions à deux agents.**

**L'UFAP UNSa Justice** démontre par les agissements de nos dirigeants, qu'ils sont complètement déconnectés de la réalité du terrain et nous leur rappelons qu'ils sont garants de la sécurité des agents !

**L'UFAP UNSa Justice** sera toujours là pour rappeler que la sécurité de tous les agents prime avant tout. Et qu'il est impératif qu'ils aient les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité adaptées.

**L'UFAP UNSa Justice répondra toujours présent pour l'intérêt des agents !**

Par le bureau local **UFAP UNSa Justice** CHEKHAD Nadia et NAVARRO Ludovic